

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID: 064-246400337-20231214-D2023\_168-DE

### Délibération n°2023-168

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** (Séance du 14 décembre 2023)

Date de convocation : 1er décembre 2023

Nombre de déléqués en exercice : 33 Nombre de délégués présents :

Nombre de délégués votants :

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le ieudi 14 décembre 2023 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la

présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires: Mmes MOURTEROT, BERGES, LAHOURATATE, CASSOU, BLANCHET, MOULAT et M. CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, DESSEIN, REGNIER, BONNEMASON, MARTIN, VISSE, CARRERE, DAGUERRE, CARREY, CASADEBAIG, MONGAUGE, LABERNADIE, GABASTON, LEGLISE, SANZ.

Présents suppléants : M. CAILLEAUX.

Absent(e)s ou excusé(e)s: Mmes CANDAU, BARRAQUE, POUEYMIROU-BOUCHET et M. AUSSANT, PARIS, LOUSTAU, SASSOUBRE, GARROCQ, CACHELOU.

Pouvoirs: M. AUSSANT à Mme BERGES

M. PARIS à M. MARTIN

Mme BARRAQUE à M. LABERNADIE

M. CAHELOU à M. SANZ

Mme CANDAU à Mme LAHOURATATE M. SASSOUBRE à M. CASAUBON

Mme POUEYMIROU-BOUCHET à Mme MOULAT

M. GARROCQ à M. BONNEMASON

Secrétaire de séance : Mme BLANCHET

# OBJET: ATTRACTIVITE TERRITORIALE - PROLONGATION DU DISPOSITIF PLAN AVENIR MONTAGNES INGENIERIES (PAMI) - CONTRACTUALISATION - SIGNATURE DE LA CONVENTION

## RAPPORTEUR: Jean-Paul CASAUBON, Président

Le 27 mai 2021, Le Premier ministre a présenté la Plan Avenir Montagnes qui a pour ambition de construire en lien étroit avec les acteurs des territoires de montagne confrontés aux défis de réchauffement climatique un modèle touristique plus diversifié, résilient et durable. Ce programme financé par le Plan de relance, porté par l'Agence Nationale de Cohérence Territoriale ANCT et cofinancé par la Banque des Territoires apporte un soutien en ingénierie pour conforter et approfondir la stratégie de développement durable.

Les communautés de communes du Pays de Nay, Haut Béarn et Vallée d'Ossau regroupées sous le nom de Montagne béarnaise font partie des 61 lauréats du dispositif Plan Avenir Montagnes ingénierie.

La Communauté de communes de la Vallée d'Ossau, en tant que chef de file de cette démarche pour les trois intercommunalités, a été désignée comme bénéficiaire de la convention financière. Signée fin 2021, elle prévoyait le financement du poste de chef de projet avenir Montagnes sur une base forfaitaire de 60 000 € par an pour deux ans ; un soutien en ingénierie par un accès direct à une offre thématique apportée par les partenaires du programme et l'accès à la communauté Avenir Montagne afin de favoriser le partage d'expériences entre territoires et entre massifs.

Le dispositif arrivant au terme des deux années, l'Etat a proposé aux intercommunalités de renouveler cette convention pour deux ans supplémentaires sur une base forfaitaire de 50 000 € par an pour le poste de chef de projet, avec le maintien du soutien en ingénierie et de l'animation du réseau national.

Le rapport entendu,

#### Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ADOPTE le présent rapport ;
- VALIDE la convention proposée par l'ANCT;

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

- DESIGNE la Communauté de communes de la vallée d'Ossau chef ID: 064-246400337-20231214-D2023\_168-DE

- AUTORISE le Président à signer actes et pièces relatives à ce dossier.

Le Président

Jean-Paul CASAUBON